



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La CFDT ne remet pas en cause la concertation faite concernant la reprise d'activité.

Les principes de dialogue social ont également repris dans les Directions Régionales.

Le délai très rapide de la concertation est dicté par la situation de crise sanitaire. Ce point ne fait pas débat.

Il semble cependant que la prise en compte des obligations nécessaires de protections des postiers est mise à mal par des objectifs précipités imprudents, impulsés au plus haut niveau de La Poste !

La Poste - Réseau

CRISE SANITAIRE

UNE REPRISE À FOND DE TRAIN !

Les mesures de reprise d'activité ont été annoncées par le Réseau le 30 avril dernier. Si la CFDT a été entendue sur quelques points, comme l'obligation de vraies périodes de repos pour les postiers dans les secteurs, les « principes contradictoires » vont être bien difficiles à orchestrer dans les directions régionales.

Des principes de bon sens...

Les principes sanitaires de base, comme le nettoyage, les masques, le gel, l'installation de plexiglas sont inscrits comme **des incontournables d'ouverture des bureaux**.
L'autonomie des DS est reconnue comme indispensable dans le processus de reprise.

... Impactés par une décision stratégique incompréhensible !

Une reprise de l'activité à partir du 11 mai, pour des objectifs contraints à fin mai, comme la reprise des 35h hebdo et une ouverture de la « quasi-totalité » des bureaux de poste, est-ce raisonnable ?

- Pour la CFDT, il est nécessaire, dans un premier temps, de pérenniser les ouvertures de certains bureaux et non de se lancer dans une course éperdue d'un objectif chiffré. Si les « 7000 » bureaux ont disparu du support, cet objectif circule déjà dans les DR, et son remplacement par « la quasi-totalité » ne change rien à l'esprit qui guide les volontés de la Directrice Générale du Réseau.
- Pour la CFDT, il faut laisser une période d'observation avant d'arriver au retour des 35h... 15 jours de délai n'est pas une période d'adaptation, c'est juste le délai nécessaire pour caler les 35h au nombre de bureaux ouverts.

La CFDT maintient sa demande d'organiser de vraies périodes de repos soit 2 jours autour du dimanche soit une journée pleine, par semaine, avec une adaptation des 35h et ce jusqu'à mi-juin pour commencer.

La Poste l'accorde 2 fois par mois, avec un retour au 35h d'ici fin mai.

La CFDT dénonce un affichage de bons principes qui ne pourra s'appliquer que durant 15 jours et un casse-tête pour les managers qui n'auront pas d'autre choix, après fin mai, que d'augmenter la Durée Journalière de Travail ! Comme si la situation n'était pas déjà assez compliquée comme ça !

LA CFDT DÉNONCE UNE DÉCONNEXION FLAGRANTE ENTRE LES DÉCISIONNAIRES ET LES RÉALITÉS DES DR ET DES SECTEURS !

CES DERNIERS FERONT CE QU'ILS POURRONT,
POUR UN RETOUR À L'ACTIVITÉ,
EN PRESERVANT LA SANTÉ DES POSTIERS,
ET ÉVITER LA PROPAGATION DU VIRUS !



f3c.cfdt.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS